

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 OCTOBRE 2014**

Délibération
n° 2014.10.237

**Aménagement des
espaces publics du
secteur de la gare
d'Angoulême -
approbation de
l'avant-projet (AVP)
de l'aménagement
particulier « Percée
verte » sis 139 rue de
Paris à Angoulême**

LE NEUF OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 octobre 2014**

Secrétaire de séance : Jacky BONNET

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Gérard BRUNETEAU, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Samuel CAZENAVE à Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Philippe LAVAUD à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Philippe LAVAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 OCTOBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.10.237**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR DE LA GARE D'ANGOULEME -
APPROBATION DE L'AVANT-PROJET (AVP) DE L'AMENAGEMENT PARTICULIER
« PERCEE VERTE » SIS 139 RUE DE PARIS A ANGOULEME**

Par délibération n°92 du 20 février 2014, le conseil communautaire a approuvé le programme d'aménagement des espaces publics du secteur de la gare d'Angoulême.

Ce programme consiste à aménager les zones suivantes : les rues Renaudin, Coulomb, Leclerc Chauvin, Papin, Didelon, Ragnaud, Charcot, Des Lignes. Le périmètre porte également sur les carrefours avec le boulevard du 8 mai 45 et la rue Des Lignes d'une part, et la rue Charcot d'autre part et également la rue De Paris.

Ce programme comporte également le réaménagement d'un site particulier dit « percée verte » prenant emprise entre les rues Renaudin et de Paris (parcelle AP0017). Cet aménagement spécifique devra permettre une liaison urbaine entre la médiathèque l'ALPHA, le parvis Ouest de la gare, le cœur du quartier de l'Houmeau et la Charente.

Par délibération n°93 du conseil communautaire du 20 février 2014, la SPLA GAMA s'est vu confier un contrat de maîtrise d'œuvre et de conduite d'opération pour l'aménagement des espaces publics du secteur de la gare d'Angoulême. Conformément aux éléments de mission prévus par la loi du 12 juillet 1985 et par le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993, le maître d'œuvre doit réaliser un Avant Projet.

L'obtention de recettes de financement spécifiques (fond FNADT) nécessite une réalisation par anticipation de la partie « percée verte » du projet. La présente délibération a donc pour objet la validation de l'avant-projet de cette partie de l'aménagement des espaces publics de la gare.

Le maître d'œuvre a proposé un projet respectant la prescription première du programme à savoir, transformer un jardin privé en une liaison urbaine destinée à relier les pôles majeurs que seront l'ALPHA et la gare au cœur du quartier de l'Houmeau et la Charente, et de plus préserver la qualité paysagère, architecturale et patrimoniale du site.

Pour ce faire, il propose de :

- faire communiquer le jardin avec l'espace public existant,
- aménager le jardin pour permettre la circulation des vélos et des piétons en respectant les règles d'accessibilité,
- ouvrir le jardin sur la médiathèque et le futur parvis Ouest de la gare.

Cet avant projet est estimé, au stade AVP, à 128 445, 60 € HT, soit 154 134,72 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 25 septembre 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avant projet de la « Percée Verte » sise 139 rue de Paris,

D'APPROUVER le coût du projet à 128 445, 60 € HT, soit 154 134,72 € TTC,

D'IMPUTER les dépenses sur le budget principal – Opération EP GARE AP 14 secteur gare.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 octobre 2014	<u>Affiché le :</u> 13 octobre 2014